

Commune de Barcillonnette  
Conseil municipal du 07/04/2018  
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : Bruno HEMERY représenté par Nicole MAGALLON

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAGALLON

Prenant acte de la démission de Jonathan LANCELOT, intervenue le 30 mars 2018, le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 23/03/2018.

Délibère favorablement...

- En l'absence du maire, pour valider les comptes administratifs ;
- Après avoir étudié la situation de la commune relativement à ses voisines, décide de ne pas modifier les taux d'imposition ;
- Sur proposition de la commission des finances (voir PV des précédents conseils municipaux), pour le budget 2018 :
  - section de fonctionnement : dépenses 170 145 € ; 198 083 € en produits, soit un résultat de 27 938 €
  - section d'investissement : 578 192 en dépenses, 605 714 en recettes, compte tenu du report de l'excédent de fonctionnement. Le résultat constaté (27 522 €) est affecté aux travaux divers, de sorte que le budget est en équilibre.
- Pour accorder une subvention de 800 € au comité des fêtes, sur présentation des résultats 2017 et du budget prévisionnel.

Décide

- De distinguer les deux opérations relatives à la bergerie (toiture et aménagements intérieurs) et d'en assurer la maîtrise d'œuvre, afin de préserver la dimension participative des actions ;
- D'autoriser le maire à signer les devis pour les études béton et thermique ;
- De donner une suite favorable à la demande d'installation d'ERDG dans la bergerie, pour une activité de promotion de l'autoconsommation. Il conviendra d'être attentif aux conditions de cette installation, afin que les éventuels investissements de la commune aient pour contrepartie un engagement effectif. Le principe est que la commune compense les coûts, sans aller au-delà ;
- De ne pas solliciter à nouveau M. PARIS pour la gestion du gîte de Peyssier, sauf s'il s'acquitte de sa dette, concernant les saisons 2016 et 2017. Il convient dès maintenant de rechercher un candidat à la reprise. Une nouvelle convention, dont le projet est présent au conseil municipal, lui sera proposé ;

Est informé...

- Du déroulement des travaux engagés dans le logement de la mairie ;

- Des travaux à prévoir pour l'adaptation des panneaux thermiques sur les logements du lotissement (un devis a été demandé) ;
- De l'absence de JP TILLY, maire du 11 avril au 10 mai.

Rappel : prochain conseil municipal le 18 mai 2018 à 20 h.

Le secrétaire de séance

Le Maire

N. MAGALLON

JP TILLY